

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 17

Votants 17

**N° D001_2026 Groupe scolaire-Projection
financière et plan de financement - DETR**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER.

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 janvier 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (0) :

Votants (17)

Dans le cadre de la démarche engagée pour postuler à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), il est demandé de réaliser une projection financière de ce qu'impliquera l'investissement du groupe scolaire, en termes de mobilisation de fonds propres et de remboursement de l'emprunt.

Au regard du coût du projet de rénovation, restructuration et extension du groupe scolaire, à savoir 5 930 000 € à l'issue de la phase APD, et des montants de subventions identifiés, il est envisagé un prêt de 4 000 000 €, pour lequel la commune a d'ores et déjà des accords de banque pour l'accompagner sur ce montant.

Dans ce contexte, si cet investissement et le remboursement de l'emprunt dont la répartition se fait entre le remboursement de capital (chapitre 16) et le remboursement des intérêts (chapitre 66), représentent un poids certain dans les budgets des prochaines années, il est à noter les capacités que conserve la commune, qui lui permettra de poursuivre les investissements plus récurrents, et bien évidemment de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Il s'agit là d'une projection financière où le contexte des prochaines années et les projets de la future mandature ne sont pas connus, ni l'évolution des bases fiscales, où il faut noter le dynamisme des recettes dont devrait bénéficier la commune, avec l'arrivée des nouvelles constructions significatives, qui justifient d'ailleurs le projet. En outre, le futur groupe scolaire générera des économies certaines en matière d'énergie, où il est attendu un gain de consommation de plus de 50% sur les parties 1909 et 1993 de l'école actuelle.

Le portage via l'EPF 74 d'un terrain acquis rue Ciriél, arrivera à terme d'ici 2028 avec une cession auprès d'un opérateur, ce qui en plus de la recette, mettra fin aux dépenses annuelles liées à ce terrain.

Il s'agit là d'une projection, mais les montants du remboursement bien évidemment du montant définitif réellement emprunté, qui aussi de la durée et du taux retenu. A ce jour, si nous avons l'accord de deux banques, la commune a aussi engagé une démarche auprès de la Banque des territoires pour le dispositif EduRénov.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20260115-D001_2026-DE

Le montant de l'opération s'élève à 7 076 868,00 € à comprenant :

- Le foncier : 309 578,00 €
- La maîtrise d'œuvre : 767 290,00 €
- Les études et l'AMO : 70 000 €
- Les travaux : 5 930 000 € (montant APD)

La commune a reçu la confirmation de deux aides :

- ACTEE Fond Chêne : 152 935,00 €
- Conseil Départemental de Haute-Savoie : 300 000 €

Sur la base d'une DETR à 400 000€, et d'un emprunt à 4 000 000 €, il resterait donc 2 223 933,00 € en fond propre à apporter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la projection financière 2026-2030,
- **APPROUVE** le plan de financement relatif au projet de rénovation, restructuration et extension du groupe scolaire,

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



1^{ère} Adjointe au Maire
Marie-Françoise PAUTHIER

